

**Motion d'orientation générale
adoptée par le congrès départemental de mai 2004
(complète la résolution de 2002 et la motion de 2003)**

L'état de l'école publique à Paris

La politique gouvernementale, faite de restrictions budgétaires, accompagnées d'une logique répressive, dont nous dénonçons les premiers effets il y a un an n'a fait que s'aggraver cette année, et les projets de décentralisation libérale n'augurent rien de bon.

Dans le premier degré, le nombre de classes est en diminution alors que le nombre d'enfants croît. Tous les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés dans leur quartier. La scolarisation des moins de 3 ans est sacrifiée. Les remplacements sont mal assurés. Les aide-éducateurs n'ont pas été remplacés...

Dans le second degré, la politique de restriction budgétaire, dictée par Bruxelles et relayée par Bercy, est pleinement à l'œuvre. On ne parle que réduction d'heures, de postes, de mise en cause des enseignements (y compris obligatoires), des langues, des innovations pédagogiques (TPE, IDD, PPCP...), du soutien aux élèves en difficulté et des actions de remédiation, des dédoublements, des projets d'établissements. Les collèges en ZEP et les lycées technologiques et professionnels sont particulièrement touchés. On manque de plus en plus de surveillants, d'assistants d'éducation, de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales, de conseillers d'orientation... et de personnels administratifs, d'entretien. La discrimination positive en faveur des élèves défavorisés a vécu. Le souci de mixité sociale aussi : il suffit de constater la reprise en main de l'affectation en seconde par les proviseurs sous le regard bienveillant de l'académie.

Quant à l'intégration des élèves en situation de handicap et à l'accueil des élèves non-francophones, le seul constat possible est celui de l'absence totale de politique cohérente en la matière.

La position de la FCPE-Paris

La FCPE-Paris ne change pas de cap et garde sa boussole : l'intérêt de l'enfant. Elle refuse l'installation d'une école à deux vitesses, et se bat à cet effet contre toutes les tentatives d'appauvrissement du service public d'éducation nationale, prélude à son démantèlement.

Elle réaffirme chaque fois que possible les valeurs qui guident son action : laïcité, gratuité et égalité. Laïcité, parce que c'est la base de l'intégration de chacun quelles que soient ses convictions, gratuité, parce que c'est la base de l'égalité d'accès de tous à la formation et à la culture, égalité, parce que c'est la base de la construction d'une société solidaire, respectueuse de l'autre.

C'est dans cette optique que nous proposons deux thèmes de travail majeurs pour l'année 2004-2005 : la mixité et l'égalité. Il apparaît en effet, qu'au-delà des mots, ces notions ne recouvrent pas toujours le même contenu et ne renvoient pas à la même réalité.

A Paris, l'Éducation risque de devenir encore plus un champ d'affrontement politique entre la Mairie de Paris et la Région Île-de-France, d'une part, et l'académie, relais de la politique ministérielle.

La FCPE-Paris continuera à agir sur la base de ses propres objectifs, indépendante de tout pouvoir, en interlocuteur constructif, actif et vigilant.

Les moyens d'action

Trois axes :

1. position par rapport aux entités consultatives et décisionnaires (académie, mairie, conseil régional...)
2. débats, formation et information des adhérents ;
3. partenariat avec les associations et les syndicats enseignants.

Position vis-à-vis des instances consultatives et décisionnaires

La FCPE-Paris ne croit pas à l'efficacité du principe de la chaise vide, La discussion, le combat si nécessaire, au sein des instances décisionnaires ou consultatives, locales, départementales ou régionales, sont incontournables pour faire entendre la voix des parents.

Cette voix est bien sûr d'autant plus écoutée, parfois même entendue, si la mobilisation des parents sur le terrain ne laisse aucun doute sur la détermination de tous.

À l'heure de la décentralisation municipale, nous devons encore, malgré leur absence de statut juridique, renforcer le rôle de coordination et d'animation des unions locales et favoriser leur intervention auprès des instances locales : caisses des écoles, circonscriptions des affaires scolaires (CAS), inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), mairies d'arrondissements...

Débats, formation et information des adhérents

Débats de fond, gestion du quotidien des conseils locaux, anticipation des problèmes, diffusion d'infos, questionnements, la tâche du conseil d'administration est lourde. Le relais assuré par les unions locales s'est développé, mais reste insuffisant. Il appartient au CA, mais aussi à chaque adhérent de penser que la FCPE-Paris c'est lui aussi, de s'exprimer, de participer aux débats... Les outils, informatiques notamment, facilitent le partage des informations et des expériences, mais ne doivent pas nous exonérer de débats « en chair et en os ».

Partenariat avec les associations et les syndicats enseignants

Pour atteindre ses objectifs, la FCPE-Paris doit développer un partenariat actif avec les associations intervenant dans le champ éducatif et avec les syndicats enseignants, avec la volonté de dégager des convergences réelles, en partant d'actions concrètes, dans le respect de chacun.